



EALÉ

LES EALÉ SOUS TENSION

Le 05 octobre 2022, la Fédération CGT des cheminots était reçue par la direction de SNCF RÉSEAU dans le cadre d'une demande de concertation immédiate sur la situation dans les EALÉ.

En l'absence de prise en compte des revendications portées, la CGT invite les cheminots des EALÉ à se mobiliser par la grève et à participer massivement au rassemblement Équipement organisé le 18 octobre 2022 à Saint-Denis.

ACTION ÉQUIPEMENT 18/10 2022



TOUS AU RASSEMBLEMENT AU SIÈGE DE SAINT-DENIS À 11H00 !

EMPLOI

La direction annonce un objectif de 140 recrutements en 2022. Les besoins sont tels que la direction est prête à raccourcir la formation des CSS afin de valider « plus vite » une flopée de régulateurs. En attendant, elle compte faire appel à l'ELOG National pour colmater les brèches.

Cette gestion low-cost des effectifs et de la formation n'étonne plus. La direction ne voit donc aucun problème à utiliser des régulateurs « volants » de façon pérenne au sein d'effectifs locaux exsangues ou en forte tension.

Pour la CGT, c'est la démonstration que le volume de recrutements annoncé est encore en-deçà des besoins des UP EALÉ. Il manque 150 emplois supplémentaires pour y améliorer réellement la production et les conditions de travail !

PRIME DE TRAVAIL

Outre le fait que les directions se renvoient sans cesse la balle sur cette question, la justification d'une augmentation salariale pérenne pour l'ensemble des agents ne semble pas d'actualité. À leurs yeux, il ne faudrait pas que les bénéficiaires colossaux de l'entreprise, générés par la force de travail des cheminots et sur leur dos, soient diminués d'une quelconque façon !

Pour la Direction, les DET ont toute la latitude « si la situation le justifie » pour la réévaluer. Ce positionnement est inacceptable !

La CGT revendique la majoration immédiate de la Prime de travail pour l'ensemble des agents.

AUGMENTATION, GÉNÉRALISATION ET INTÉGRATION DE LA « SUJÉTION EALÉ » DANS LE SALAIRE LIQUIDABLE

La direction ne souhaite pas s'engager sur cette voie. Elle balbutie son argumentaire en mélangeant la sujétion EALÉ avec les taux A et B de l'astreinte ou encore la majoration de milieu de nuit qu'elle considère comme une reconnaissance des métiers. Cela démontre tout l'amateurisme sur ce dossier.

Pour la CGT, puisque cette prime valide un savoir-faire professionnel, en l'occurrence celui des RSS, il est légitime de l'étendre à l'ensemble du personnel des EALÉ et de l'intégrer aux salaires. Toutes les équipes travaillent en symbiose et sont interdépendantes. La technicité ne doit pas relever de la prime, mais du salaire pour permettre un niveau de pension cohérent.

GÉNÉRALISATION DE L'ATTRIBUTION DE LA PRIME « GRAND TRAVAUX » LORS DE GOP, SUITE RAPIDE....

Pour rappel, cette prime, d'un montant forfaitaire journalier de 13,03 euros, est attribuée aux équipes directement liées à la réalisation des Grands Travaux. La DC 4410 en précise les modalités et les critères d'attribution. Si, historiquement, elle est versée aux agents des EIC, on constate que, réglementairement, son champ d'application s'étend aux Infrapôles et ex-Infralog depuis...2013. Or, La direction tape en touche une nouvelle fois et renvoie cette question au bon vouloir des DET.

Pour la CGT, cette disposition légale, mise en œuvre dans les EIC, doit être appliquée et généralisée à l'ensemble des acteurs EALÉ ! Il n'est pas acceptable que la direction décide d'appliquer la loi « à la carte » !



CLASSIFICATION

Les méfaits de l'accord de branche classifications / rémunération signé par l'UNSA, SUD-Rail et la CFDT, ne peuvent plus faire débat. Les exemples se multiplient :

- Sur la région de Champagne-Ardenne, suite à l'accord, un jeune embauché en formation détenteur d'un bac + 2, est positionné classe 1 et percevra 1 200 euros par mois ! 23 contrats de ce type viennent d'y être signés !
- Les agents du GREE, éléments constitutifs des EALE, ont été exclus de la famille « Maintenance Ingénierie et travaux du réseau ferré » et requalifiés en « gestionnaire du patrimoine ». Même la direction est contrainte d'admettre une incohérence « et apportera des réponses prochainement ».

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE À LA CLASSE 6 POUR LES RSS SOUHAITANT RESTER À LEUR POSTE

La direction est dans une opposition idéologique. Même si elle convient de la nécessité de favoriser les passerelles pour les agents désirant partir, qu'en est-il pour celles et ceux souhaitant s'épanouir sur leur poste de travail ? Rien.

Pour la CGT, le passage garanti jusqu'à la classe 6 pour les RSS souhaitant demeurer en poste s'inscrit dans une véritable reconnaissance de leurs technicités et savoir-faire. Surtout à l'heure où l'entreprise claironne qu'elle souhaite valoriser ses agents et les faire prospérer !

PASSAGE À LA CLASSE 4 POUR LES AGENTS D'ASTREINTE

Là encore, la direction n'y voit pas d'intérêt et précise que la classe 3 correspond à ce type de contrainte. Pour rappel, il existe encore de trop nombreux cas où ce sont des classes 2 qui montent l'astreinte, et cela ne semble pas lui poser de problème.

Pour la CGT, dans le même esprit que le point précédent, la reconnaissance et la valorisation du personnel supportant l'astreinte serait un signe fort de l'entreprise.

REQUALIFICATION EN TES POUR LES RSS ET CONSOLIDATION DES FILIÈRES DE RECRUTEMENT

L'entreprise peine à recruter. Elle peine à conserver ses effectifs, et pour cause !

La notion de TES (Tâche Essentielle de Sécurité) apportait des garanties supplémentaires dans la chaîne de recrutement par des visites médicales renforcées ou bien des tests psychotechniques spécifiques.

La direction ne voit pourtant pas de problème dans la qualité des recrutements effectués et se borne à dire que la marge d'erreur n'est pas plus importante qu'au niveau national. 12 %, ça n'est donc pas grand-chose ! Selon ses propos, la bascule en TSAE (Tâche de Sécurité Autre qu'Essentielle) n'aurait pas été de nature à appauvrir la qualité des embauches.

Tous les services où il y a un manque cruel de personnels apprécieront sûrement ce positionnement.

Pour la CGT, dans des métiers aussi spécifiques que ceux des EALE, il convient d'améliorer grandement la qualité des recrutements afin de lutter contre le trop grand pourcentage d'échecs/abandons/démissions.

FORMATION ET SUIVI PÉDAGOGIQUE À RENFORCER

L'externalisation de la formation professionnelle montre une nouvelle fois toute son incohérence. La direction n'a eu d'autre choix que de partager notre constat. La spécificité des métiers EALE nécessite la création de postes de formateurs dans les collectifs. Que dire de l'habilitation UTE C18-510 effectuée par des externes qui ne maîtrisent en rien nos installations ?

INTÉGRATION DU TEMPS DE PASSAGE DES CONSIGNES DANS LA DJS

La direction ne souhaite pas cadrer un processus qui semble disparate sur l'ensemble du territoire. Elle va entamer une radiographie des établissements pour fonctionner de gré à gré.

ENFIN, DPX A LA CLASSE 6 + TO A LA CLASSE 5

Là encore, la réalité des établissements varie. La direction effectue des concertations sur ce point.

Pour la CGT, la direction doit revoir ses positions. Les cheminots des EALE attendent de réelles propositions loin de primes actées pour 3 mois.

LA CGT APPELLE LES CHEMINOTS DES EALE À SE MOBILISER LE 18 OCTOBRE 2022 PAR LA GRÈVE* ET À PARTICIPER MASSIVEMENT AU RASSEMBLEMENT ÉQUIPEMENT ORGANISÉ DEVANT LE SIÈGE DE LA DIRECTION À SAINT-DENIS.

DU 17 AU 24 NOVEMBRE 2022, JE VOTE CGT !

*Un préavis couvrant l'ensemble du personnel des EALE, y compris celui assurant l'astreinte ainsi que ceux éventuellement appelés à les remplacer sera déposé sur la période du 17 octobre 2022, 19h00 au 19 octobre 2022, 8h00.